



VISION

Ancrer les sciences
Éveiller les potentiels
Transformer la société

UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Université pour l'Éveil de Demain (unED)

DÉCRET ACADÉMIQUE N° 002/unED/FSIIN

Portant création, organisation et fonctionnement de la Faculté des Sciences Informatiques et Ingénierie du Numérique et fixant le cadre du système de formation, d'évaluation et de délivrance du diplôme.

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet

Le présent décret fixe le cadre pédagogique, académique et administratif de la Faculté des Sciences Informatiques et Ingénierie du Numérique de unED, au niveau de la licence.

Article 2 : Mission

La FSIIN a pour mission de former des experts en informatique, intelligence artificielle, cybersécurité et ingénierie logicielle, capables de concevoir, sécuriser et déployer des solutions technologiques au service du développement durable et de la transformation des sociétés. Au terme de leurs études, les diplômés doivent pouvoir :

- **Concevoir et développer** des systèmes informatiques robustes, évolutifs et adaptés aux réalités locales et globales
- **Maîtriser les fondamentaux et applications avancées de l'intelligence artificielle**, en intégrant les enjeux éthiques et sociétaux
- **Assurer la sécurité des systèmes d'information**, anticiper les menaces et mettre en œuvre des stratégies de cybersécurité efficaces



VISION

Ancrer les sciences
Éveiller les potentiels
Transformer la société

UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN

- **Piloter des projets technologiques complexes**, de l'idéation à la mise en production, avec rigueur méthodologique
- **Analyser et exploiter les données** pour éclairer la prise de décision stratégique
- **Innover et entreprendre**, en développant des solutions numériques à fort impact économique et social
- **S'adapter aux évolutions rapides du numérique**, grâce à une capacité d'apprentissage continu
- **Collaborer dans des environnements interdisciplinaires**, en intégrant les dimensions humaines, sociales et politiques des technologies

CHAPITRE II : ORGANISATION DES ÉTUDES

Article 3 : Système LMD

Un schéma de développement progressif est établi suivant le système international d'organisation des grades académiques LMD : Licence, Master et Doctorat.

Article 4 : Durée et volume

La licence à la FSIIN est organisée sur 4 années académiques, divisées en 8 semestres à raison de 30 crédits chacun ; pour un total de 240 crédits.

Article 5 : Système de mesure

Le poids académique d'un cours à unED est mesuré par un système de crédits aligné sur les standards internationaux (ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System), tout en l'adaptant aux réalités pédagogiques haïtiennes à travers une structure équivalente en crédit unED (CU).

Article 6 : Crédit unED

1 ECTS est l'équivalent de 1 CU, à raison d'une charge de travail étudiant de 20 à 25 heures, incluant :

- Enseignements théoriques



VISION

Ancrer les sciences
Éveiller les potentiels
Transformer la société

UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN

- Travaux dirigés et pratiques
- Travail personnel
- Évaluations
- Activités de terrain

Article 7 : Validation des unités

Chaque cours est évalué sur 100 points et la note de passage est de 60 points. Au besoin, une conversion au système de grades A-F peut être effectuée. unED est sensible à la reconnaissance internationale, la mobilité étudiante (reconnaissance des crédits à l'étranger) et la clarté académique.

Article 8 : Modalités d'évaluation

L'évaluation est fondée sur 4 piliers :

- Contrôle continu
- Examens semestriels
- Travaux pratiques et projets
- Rapports de stage

Article 9 : Capitalisation et compensation

- Les crédits acquis sont **capitalisables**
- Des mécanismes de compensation peuvent être appliqués selon le règlement interne

CHAPITRE III : STRUCTURATION DE LA FORMATION

Article 10 : Programmes

La licence de la FSIIN poursuit 5 parcours :

1. Développement logiciel
2. Intelligence artificielle
3. Robotique



VISION

Ancrer les sciences
Éveiller les potentiels
Transformer la société

UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN

4. Cybersécurité
5. Data science
6. Cloud & DevOps

Article 11 : Organisation des parcours

Chaque parcours comprend ses propres unités d'enseignement spécialisées, ses activités pratiques et de terrain ainsi que son projet de recherche appliquée.

Article 12 : Tronc commun

Les quatre premiers semestres constituent un tronc commun, incluant des cours de fondations scientifiques et de compréhension de l'écosystème du numérique :

- Programmation (Python)
- Logique et raisonnement algorithmique
- Bases de données (fondamentaux SQL)
- Programmation structurée (C ou Java)
- Génie logiciel (méthodes & outils)
- Intelligence artificielle (base)
- Cybersécurité
- Développement web (front-end/back-end)
- Data science (intro)
- Cloud computing (intro)

Article 13 : Pré-spécialisation

Les semestres 5 et 6 sont consacrés à une orientation progressive dans un parcours choisi, incluant des enseignements fondamentaux du parcours, des projets de terrain pour aboutir à un stage professionnel intermédiaire

Article 14 : Spécialisation

Les semestres 7 et 8 sont consacrés à la spécialisation avancée. Les études se feront par des cours approfondis, séminaires thématiques, projet de recherche et stage. La FSIIN attribue 3 grands objectifs à sa formation :



VISION

Ancrer les sciences
Éveiller les potentiels
Transformer la société

UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN

- ✓ former des ingénieurs du numérique
- ✓ développer des solutions technologiques
- ✓ favoriser l'innovation digitale.

Article 14.1 : Stage

Les stages sont obligatoires et évalués, selon le nombre de crédits correspondants.

Article 14.1.1 : Type de stages

La formation s'étend sur deux stages :

- Stage d'observation (année 1)
- Stage intermédiaire (année 2 ou 3)

Article 14.1.2 : Projet d'impact

Chaque personne doit réaliser un **projet chaque année**.

Article 14.2 : Projet final

Chaque parcours conduit à la délivrance d'un grade académique, conditionné par le dépôt d'un mémoire/produit réel et sa présentation publique devant un jury.

Article 15 : Conditions d'obtention du diplôme

Le diplôme est délivré à condition de valider les **240 crédits requis**, avec constat de stages obligatoires effectués ; validation de mémoire/produit et soutenance.



VISION

Ancrer les sciences
Éveiller les potentiels
Transformer la société

UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN

Article 16 : Mentions

Le diplôme mentionne le parcours suivi, le nombre de crédits et la mention obtenue.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

Article 17 : Entrée en vigueur

Le présent décret entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Article 18 : Révision

Le présent décret peut être révisé en fonction des évolutions académiques, des besoins nationaux ou des standards internationaux.

Fait à Jacmel, le 25 Avril 2026